



BDSF
BELGIAN DANCESPORT FEDERATION
FBDS

FBDS Règlement sportif POUR LES DANSES en FORMATION

6/11/2019



Danse en formation

1. Une formation doit être composée de 6, 7 ou 8 couples. Lors de chaque compétition, il est permis que 4 personnes maximum puissent être changées par 4 réserves.
2. Dans la catégorie standard, la routine doit se composer de Valse Lente, Tango, Valse Viennoise , Foxtrot lent et QuickStep.
3. Dans la catégorie latine, la routine doit être composée de Samba, Cha-cha, Rumba, Paso Doble et Jive.
4. Un solo en standard est possible, avec un maximum de 8 mesures. En latines, le solo est un événement normal dans la routine.
5. Temps de danse et musique.
 - 5.1. Le temps de danse régulier pour une routine de danse est de minimum trois minutes et maximum de quatre minutes et demie, avant et après la routine principale. La partie introduction et finale peuvent durer ensemble jusqu'à une minute et demie. La durée totale maximale de la routine de danse est donc de six minutes, en comptant à partir du moment où la musique commence jusqu'à la fin de la musique.
 - 5.2. Lors de l'entrée sur le dancefloor, l'équipe de formation doit se mettre en place dès que possible. Immédiatement après, la musique commence dès que l'entraîneur donne le signal.
 - 5.3. Les portés ne sont pas autorisés durant la routine.
 - 5.4. Chaque formation disposera du même nombre de minutes pour son entraînement avec de la musique dans la salle et sur la piste où la compétition a lieu. Pendant ces entraînements, aucun athlète de danse d'une autre équipe de formation n'a accès à la salle où se déroule l'entraînement. Au cours de ces entraînement, les formateurs et les représentants d'autres équipes de formation doivent restreindre leur présence dans la salle (un seul). Un couple, au minimum, doit porter la tenue complète pendant l'entraînement. Le président dirigera ces formations et présentera également le tirage au sort du premier tour avec tous les chefs d'équipe.
 - 5.5. Le temps d'entraînement minimum est de dix minutes et le temps d'entraînement maximal est de quinze minutes, tel que déterminé par l'organisateur.
 - 5.6. Pendant l'entraînement, la formation doit exécuter toute la chorégraphie au moins une fois, y compris l'introduction et la cloture, sur la musique. Pendant l'entraînement, seule la musique utilisée pendant la compétition peut être jouée. Pendant la compétition, seule la musique utilisée pendant la compétition peut être jouée.
 - 5.7. Pour les deux disciplines, il peut y avoir, au maximum, 16 mesures de musique n'appartenant pas à la discipline.
 - 5.8. Pour la formation en danse standard, un maximum de huit mesures peuvent être dansées sans contact avec le partenaire, avec un plafond de vingt-quatre mesures pour toute la routine.
 - 5.9. Durant les compétitions, des enceintes musicales peuvent être utilisés et l'organisateur a indiqué qu'elles peuvent être utilisés. Il est interdit de copier des bandes musicales et la chorégraphie qui l'accompagne sans le consentement du titulaire du droit. Le BDSF n'est pas

responsable des réclamations découlant de l'utilisation illégale de la musique par les équipes de formation.

- 5.10. La chorégraphie doit être dansée sans interruption.
 - 5.11. La musique sera fournie, au minimum 6 jours avant la compétition par e-mail à office@bdsf.be. Pour le jour même, il faudra apporter celle-ci sur 2 clés USB comme pièce de rechange.
6. Classification du concours.
 - 6.1. Les résultats des concours sont déterminés sur la base d'un système de notation. Le système AJS sera utilisé dès le premier tour.
 - 6.2. Participation et classement des tours :
 - a. Entre cinq et douze équipes participantes : premier tour, petite finale et/ou grande finale. A partir de quatorze équipes (ou plus) : une demi-finale sera dansée ainsi qu'une finale (pas de petite finale).
 - b. Entre une et quatre équipes participantes : General Look et Finale.
 - 6.3. Transfert :
 - a. Le Président détermine le nombre d'équipes de formation qui sont placées au premier tour. Les autres équipes de formation dansent la petite finale
 - b. À partir des demi-finales où au moins la moitié du nombre d'équipes de formation commence à partir du tour préliminaire, le jury sélectionne six équipes de formation pour la finale en utilisant le système de notation utilisé.
 - c. Si deux équipes de formation ou plus sont égales en demi-finale, les règles suivantes s'appliquent en finale :
 1. La formation avec le plus de placements au premier tour dansera en finale, si la compétition est jugée avec des places.
 2. Si aucune décision n'est obtenue par la règle ci-dessus, les équipes de formation sont équivalentes et les deux (ou tous) dansent en finale.
 - 6.4. L'ordre de départ de tous les tours est déterminé sous la supervision du Président au moyen d'un tirage au sort.
 - 6.5. Si lors de la compétition certains athlètes doivent participer à une formation de l'autre discipline, il est nécessaire de prévoir une pause d'au moins vingt minutes entre la fin de la performance de ces athlètes dans la première discipline et le début de la performance de ces athlètes dans l'autre discipline de danse.
 7. Piste de danse de surface.
 - 7.1. Les dimensions minimales de la piste de danse en formation sont de 16 mètres de largeur et de 20 mètres de longueur. Les formations dansent face à la tribune des juges.
 - 7.2. Lors des concours de danse de formation, un minimum de six juges sont présents. Lors du Championnat de Belgique, au moins huit juges seront présents, avec une majorité de juges étrangers.
 - 7.3. Les inscriptions doivent être faites au plus tard 10 jours avant le concours. La liste des danseurs et des superviseurs doivent être remises à office@bdsf.be le lundi ou 6 jours

avant les compétitions. Les équipes étrangères font parvenir cette liste par l'intermédiaire de leur fédération.

- 7.4. La participation financière à une compétition nationale est de maximum 150 euros par équipe. Ce montant couvre 20 danseurs et 2 accompagnateurs (entraîneurs, coach). Ces personnes doivent être toutes membres de la Fédération.
- 7.5. Les danseurs qui souhaitent participer à d'autres compétitions organisées le même jour doivent payer 5 euros pour le dossard.